

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris
06 12 92 11 43
01 43 70 56 87 / Fax : 01 44 64 72 66
<http://sudeducation92.ouvaton.org/>
Sudeducation92@gmail.com

Répression et maltraitance

L'affaire Kai Terada est symbolique. L'arrêté de mutation dans l'intérêt du service (22/09/2022) rédigé par le Rectorat est clairement un plaidoyer anti syndical. Il montre la toute-puissance de l'administration qui de manière discrétionnaire et arbitraire peut prendre des mesures contre un personnel. Elle n'a même pas l'obligation de se justifier et le contradictoire n'est pas possible. Cette pratique n'est pas isolée, parfois de moindre importance, des décisions ou des inactions quotidiennes sont tout aussi maltraitantes.

Maltraitance à bas bruit

La première maltraitance institutionnelle commence par la surcharge de travail et le manque de personnel dans les services administratifs. Nombre de démarches légitimes sont retardées ou entachées d'erreurs. Faire valoir ses droits (avoir un contact humain) peut devenir un parcours du combattant. Parfois l'administration s'entête froidement laissant les demandeur·es dans un grand désarroi. Parfois, l'administration compte sur le découragement des demandeur·es et sur la faible proportion qui osera s'engager dans les recours et au tribunal administratif. C'est le cas notamment lors des non renouvellement des contractuel·les et les demandes de détachement.

La maltraitance hiérarchique

Les chargé·es de direction, les IEN, les chef·fe·s d'établissements profitent parfois de leur position pour imposer des réunions, des demandes illégitimes ou des organisations. S'affronter seul·e avec ces personnels est difficile et rare car les coups bas en retour sont légion. La solution la plus pertinente se trouve dans la solidarité et le collectif.

La représentation dans les instances est le plus souvent normée et ne supporte pas le moindre décalage ou contestation des décisions.

Les hiérarchies intermédiaires peuvent punir tout en restant dans le cadre institutionnel (refus de sorties, de projets ou d'absence, contraintes sur les emplois du temps, rapports sur la manière de servir, convocations intimidantes, refus d'accompagnement.

La maltraitance à grand bruit

Les évaluations, audits et inspections peuvent être utilisés pour récolter les témoignages contre les personnels qui peuvent ne pas se laisser faire ou porter la voix du collectif. C'est l'occasion pour l'administration de monter des dossiers contre elles et eux et d'utiliser les mesures de rétorsion que l'administration a à disposition. Parfois les outils de défense fournis par l'administration peuvent également lui servir à alimenter sa volonté (protection fonctionnelle, RSST).

Le syndicalisme de lutte est une solution car c'est leur problème

Face à cette maltraitance qui peut potentiellement toucher chaque personnel, la syndicalisation, l'action locale et nationale constituent pour nous une solution.

Le syndicat peut intervenir dans les instances et auprès des services, il apporte de l'aide pour les démarches à entreprendre et conseille pour se défendre.

Il aide auto-organisation sur le lieu de travail et mets à disposition ses outils comme les préavis de grève, les rassemblements et les manifestations.

Face à la maltraitance et à la répression, notre solidarité est une arme.